

# Rapport d'activité

2019



Cour des comptes  
Grand-Duché de Luxembourg







# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. LE COLLEGE DE LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>7</b>
<b>2. FINALISATION DES CONTROLES ENTAMES EN 2018.....</b>	<b>9</b>
2.1 CONTROLES RECURRENTS.....	9
2.2 CONTROLES SELECTIONNES.....	10
<b>3. EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2019 .....</b>	<b>11</b>
<b>3.1 CONTROLES EXECUTES EN RAISON D'UNE OBLIGATION LEGALE .....</b>	<b>11</b>
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2018.....	11
3.1.2 Contrôles récurrents .....	11
3.1.3 Contrôles sélectionnés.....	12
<b>3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITES PAR LA CHAMBRE DES DEPUTES.....</b>	<b>12</b>
3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019.....	12
3.2.2 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020.....	12
<b>3.3 AUTRES ACTIVITES .....</b>	<b>12</b>
3.3.1 Conseil national des finances publiques .....	12
<b>4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DEPUTES.....</b>	<b>13</b>
4.1 COMMISSION DU CONTROLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE .....	13
4.2 DOTATION FINANCIERE DE LA COUR DES COMPTES.....	13
<b>5. RELATIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>15</b>
5.1 COMITE DE CONTACT DES PRESIDENTS DES ISC DE L'UE.....	15
<b>6. ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>17</b>
6.1 PERSONNEL.....	17
6.2 BUDGET DE LA COUR DES COMPTES .....	17





## Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.





## 1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour, composée de cinq membres, décide de façon collégiale. A cette fin, le collège de la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2019, le collège de la Cour des comptes a consacré 24 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2018 ou abordés en 2019,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 16 décembre 2019, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2020.



## 2. Finalisation des contrôles entamés en 2018

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

### 2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2019, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des exercices 2013 à 2018 des établissements publics suivants :

- Fonds national de solidarité (2013-2017) ;
- Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (2014-2017) ;
- Fonds Belval (2015-2017) ;
- Fonds du Logement (2015-2017) ;
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (2015-2017) ;
- Fonds souverain intergénérationnel (2016) ;
- Centre national sportif et culturel (2016-2018).

## 2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports, accompagnés des observations du contrôlé, sont présentés à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2019, la Cour des comptes a soumis à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés :

- le rapport spécial sur le financement public des investissements hospitaliers ;
- le rapport spécial sur la réalisation de logements sociaux ;
- le rapport spécial sur la participation de l'Etat au coût de l'enseignement musical.

### 3. Exécution du programme de travail pour l'année 2019

En 2019, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 12 décembre 2018 dans son programme de travail pour l'exercice 2019, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

#### 3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

##### 3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2018

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2018, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 30 septembre 2019.

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat.

##### 3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2019, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Financement des partis politiques 2018 ;
- Service de renseignement de l'Etat ;
- Fonds souverain intergénérationnel 2017.

En ce qui concerne les autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Laboratoire national de santé ;
- Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel ;
- Etablissement de radiodiffusion socio-culturelle 100,7.

### 3.1.3 Contrôles sélectionnés

Dans le cadre de l'exécution du programme de travail pour 2019, les travaux relatifs à plusieurs contrôles sélectionnés ont été respectivement entamés et continués au-delà de la fin de l'année 2019 par la Cour.

## 3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des députés

### 3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019

Le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et le projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022 ont été transmis à la Cour des comptes pour avis par dépêche de M. le Président de la Chambre des députés. Cette demande d'avis s'inscrit dans le cadre de la fonction consultative que la Cour est appelée à exercer à la demande de la Chambre, conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

En date du 26 mars 2019, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 ainsi que sur le projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 à 2022.

### 3.2.2 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020

Par dépêche du 7 octobre 2019, le Président de la Chambre des députés a demandé à la Cour des comptes d'émettre un avis sur les projets de loi n° 7500 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020 et n° 7501 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2019 à 2023.

Cet avis a été transmis à la Chambre des députés pour être discuté le 25 novembre 2019 à la Commission des finances et du budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

## 3.3 Autres activités

### 3.3.1 Conseil national des finances publiques

Au cours de l'année 2019, le vice-président de la Cour des comptes a exercé son mandat de membre du Conseil national des finances publiques.

## 4. Relations avec la Chambre des députés

### 4.1 Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2019, des membres de la Cour ont pris part à 8 réunions de la commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- le rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2018 ;
- l'avis de la Cour des comptes sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 ;
- l'avis de la Cour des comptes sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020 ;
- le rapport de la Cour des comptes sur l'observation des dispositions de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques ;
- le rapport spécial sur le financement public des investissements hospitaliers ;
- le rapport spécial sur la réalisation de logements sociaux ;
- le rapport spécial sur la participation de l'Etat au coût de l'enseignement musical ;
- la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2018.

### 4.2 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2020 établi par cette dernière a été transmis le 7 juin 2019 à Monsieur le Président de la Chambre des députés.

En date du 7 juin 2019, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des députés ses comptes concernant l'année 2018 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des députés.





## 5. Relations internationales

### 5.1 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

Un conseiller de la Cour a participé du 26 au 28 juin 2019 à la réunion annuelle du Comité de contact des institutions supérieures de contrôle (ISC) de l'Union européenne qui s'est tenue à Varsovie (Pologne).

Des représentants de la Cour ont également participé au XXIII-ième Congrès de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI), qui a eu lieu à Moscou (Russie) du 23 au 28 septembre 2019.

Par ailleurs, le rapport spécial sur le financement public des investissements hospitaliers a été inclus dans un compendium d'audit qui présente le fruit des travaux d'audit relatifs à la santé publique effectués à l'échelle de l'Union européenne, publié au nom du Comité de contact.



## 6. Administration de la Cour des comptes

### 6.1 Personnel

#### Situation du personnel au 1.1.2019

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 9 agents dont 2 à tâche partielle

#### Situation du personnel au 1.1.2020

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 10 agents dont 2 à tâche partielle

### 6.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2019 a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 17 janvier 2019.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2019 s'établissent au 31 décembre 2019 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	4.993.739,00 euros
	Recettes diverses	83.309,48 euros
	Intérêts créditeurs	0,00 euros
	Total (1)	<u>5.077.048,48 euros</u>
Dépenses	Frais de personnel	4.440.855,49 euros
	Frais de fonctionnement	184.756,87 euros
	Dépenses en capital	43.235,92 euros
	Total (2)	<u>4.668.848,28 euros</u>
	Excédent (1) – (2)	408.200,20 euros









**Cour des comptes**  
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey  
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg  
Fax : (+352) 472186



[cour-des-comptes@cc.etat.lu](mailto:cour-des-comptes@cc.etat.lu)